POLITIQUE D'ASSISTANCE DU JAPON A LA REPUBLIQUE DU NIGER

Septembre 2019

1. Pertinence de l'Aide

Le Niger, après son indépendance en 1960, a connu une période marquée par des régimes militaires et des coups d'Etat. Mais aujourd'hui le système démocratique y est de plus en plus ancré avec l'accession au pouvoir d'un président élu à l'issue d'un processus démocratique conformément à la constitution et grâce à l'expansion du multipartisme. Le Niger est un pays enclavé confronté à un environnement naturel difficile avec plus des deux tiers de sa superficie couverte par le désert et uniquement environ 10% de En plus du taux de croissance démographique élevé terres cultivables. (3.8% par an : Banque Mondiale 2018), le Niger est un pays vulnérable subissant les effets des changements climatiques et de la désertification et confronté aux risques de sécheresse et d'inondations ou activités terroristes de groupes extrémistes venant de pays voisins. Le Niger figure dans la liste des pays les plus pauvres au monde (380 US dollars de Revenu annuel par habitant, 189ème rang sur les 189 pays dans le classement de l'Indice de Développement Humain (PNUD 2018)).

Le Gouvernement nigérien, conformément aux différents programmes adoptés tels que la « Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive », le « Plan de Développement Economique et Social (PDES II:2017-2021) », le « Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF:2014-2024) » et l' « Initiative 3N », s'attelle à de nombreuses actions visant à développer les services sociaux de base, à augmenter le taux de scolarisation, à réduire les disparités, à assurer la sécurité alimentaire et à améliorer la sécurité des biens et des personnes.

Soutenir le Niger dans ces efforts susmentionnés est extrêmement important pour la paix et la stabilité de la région du Sahel, y compris le Niger et de la communauté internationale dans son ensemble. Cela est également important et extrêmement significatif dans la perspective de la promotion de la sécurité humaine et de l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

2. Principe Fondamental de l'Aide Publique au Développement du Japon (Objectif global) : Promouvoir le développement durable qui contribue à la

Le Japon met en œuvre, en conformité avec les programmes élaborés par le Gouvernement du Niger des appuis contribuant à la sécurité alimentaire, à la réalisation de la paix et de la stabilité à travers le renforcement lié à la mise en place des systèmes idoines à cet effet, et à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base dont l'éducation des Nigériens. Ces appuis devront permettre au Niger d'une part de surmonter ses faiblesses et d'autre part, de favoriser la consolidation de la paix et de la stabilité dans la zone sahélienne et de soutenir l'implantation des bases d'un développement durable.

3. Domaines Prioritaires (objectifs spécifiques)

(1) Amélioration de l'accès et de la qualité dans le domaine de l'Education

Le Japon met l'accent sur l'éducation dans le cadre du développement économique et social du Niger, notamment sur l'amélioration du taux de scolarisation des filles afin de contribuer à la stabilité de taux de croissance démographique. En même temps, le Japon apportera ses soutiens à l'amélioration de l'accès à l'éducation primaire et secondaire, de la qualité des enseignements et de la gestion des personnes et des établissements.

(2) Atteinte de la sécurité alimentaire grâce au développement rural

Le Japon soutiendra les efforts du Gouvernement du Niger et ses collectivités locales dans le développement rural et les programmes destinés à l'amélioration alimentaire et nutritionnelle. A cet effet, le Japon mettra en œuvre des projets de coopération qui peuvent promouvoir la production agricole, le renforcement des capacités des agriculteurs et l'amélioration de l'état alimentaire et nutritionnel afin d'utiliser au mieux les ressources limitées de manière durable.

(3) Appui à la paix et à la stabilité dans la zone sahélienne

Dans ce contexte d'instabilité de plus en plus grandissante dans la zone sahélienne, il est extrêmement important d'apporter des appuis en faveur de la paix et la stabilité dans la zone sahélienne dont le Niger, tout en tenant compte de la compréhension des causes originels des conflits et de la participation volontaire des pays africains dans la résolution des conflits. De ce point de vue, le Japon apportera des appuis en collaboration avec les Organisations Internationales en mettant en œuvre des projets de coopération dans le domaine du soutien aux communautés d'accueil subissant le poids des réfugiés et immigrés provenant des pays voisins, des déplacés internes et

des rapatriés. Le Japon apportera ses appuis également dans le domaine du renforcement de la gouvernance et des capacités administratives, judiciaires et sécuritaires aussi bien au niveau central que local.

4. Points à noter

Considération sécuritaire

La situation sécuritaire des pays environnants est toujours instable. L'activité de groupe terroriste dans la région est loin d'être apaisée et par conséquent, la situation sécuritaire du Niger en demeure imprévisible. Compte tenu de ces circonstances, lors de la formulation et la mise en œuvre des projets, les choix de zone d'intervention et de modalités d'aide doivent être déterminés de manière appropriée, tout en garantissant la sécurité des acteurs concernés par ces projets. Le Japon entend mener sa coopération tout en s'assurant de l'effectivité de mesures sécuritaires suffisantes, en collaboration avec le Gouvernement du Niger.

Annexe : Plan d'opération